

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** : Nitrate d'Ammoniaque Calcaire, Granulés 27%**Numéro CE** : Non applicable. Un mélange.**Numéro d'enregistrement REACH**

Numéro d'enregistrement	Substance
01-2119490981-27-XXXX Cette substance est exempté de l'inscription du règlement REACH conformément à l'article 2 (7) (a) et (b), Annexe V: Catégorie: 9	Nitrate d'ammonium dolomie

Numéro CAS : Pas applicable. Un mélange.**Code du produit** : 885-31847**Description du produit** : ENGRAIS CE Nitrate d'Ammoniaque Calcaire, Granulée 27-0-0**Type de produit** : Solide.**Autres moyens d'identification** : CAN 27**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées	
Engrais.	
Utilisations non recommandées	Raison
Utilisation par les consommateurs	Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux Réserve à un usage industriel et à des usages professionnels ou tel qu'approuvé dans certains États membres de l'UE. Vérifiez ce que l'utilisation est autorisée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nutrien Europe SA
Avenue Louise 326/36
1050 Bruxelles
Belgique
Tel: +32 (0) 2 646 70 00
Fax : +32 (0)2 646 68 60
commercial@nutrien.eu

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : productsafety@nutrien.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence**Organisme de conseil/centre antipoison national**

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

Numéro de téléphone : Les Fiches de Données de Sécurité d'Agrium sont disponibles en plusieurs langues à <https://agproducts.nutrien.com/products/>
Les médecins, les centres antipoison ou le public peut communiquer avec notre Numéro d'urgence mondial, 24/7/365, pour le service en plusieurs langues: +1 303 389 1654

AUTRICHE +43 1 40 400 2222
BELGIQUE 070 245 245
BULGARIE +359 2 9154 409
CROATIE (+385 1) 23-48-342
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE +420 224 919 293; +420 224 915 402
DANEMARK +45 82 12 12 12
ESTONIE 16662; (+372) 626 93 90
FINLANDE 09 47 1977; +358 9 471 977
FRANCE + 33 (0) 1 45 42 59 59
ALLEMAGNE:
Berlin +49 30 19240
Bonn +49 228 287 3211
Erfurt +49 361 730 730
Fribourg +49 761 19240
Göttingen +49 551 19240
Homburg / Saar +49 6841 19240
Mayence +49 6841 19240
Munich +49 89 19240
Nurnberg +49 911 3892665
GRÈCE +30 10 779 3777
HONGRIE +36 80 20 11 99
ISLANDE 354 525 111, +354 543 2222
IRLANDE (REPUBLIQUE DE) 01 809 216 (publique); +353 1 8379964 (professionnels)
ITALIE:
Bologne +39 051 647 8955
Catane +39 095 25 4409
Cesena +39 054 735 2612
Chieti +39 87 134 5362
Firenze +39 055 794 6150
Gênes 39 10 352 808
Lecce 39 0832 68 5374
Milan +39 02 6610 1029
Naples +39 081 45 9802
Pavie +39 03 822 4444
Pordenone +39 0434 399335
Reggio de Calabre +39 96 581 1624
Roma +39 06 305 4343
Torino +39 011 663 7637
Trieste +39 04 0378 5373
LETTONIE +371 6704 2473
LITUANIE +370 5 236 20 52, 370 687 53 378
MALTE 2545 6504
PAYS-BAS +31 30 274 88 88
POLOGNE:
Gdansk +48 58 301 65 16; +48 58 349 2831
Cracovie 48 12 411 99 99
Lodz +48 42 63 14 724
Lublin +48 81 740 2675; +48 81 740 2676
Poznan 48 61 84 769 46
Rzeszów +48 17 86 64 000; +48 17 86 64 404
Sosnowiec +48 32 266 11 45
Warszawa +48 22 619 66 54; +48 22 619 08 97
Wroclaw +48 71 343 30 08; +48 71 789 02 14
PORTUGAL 808 250 143; +351 21 330 3284
ROUMANIE +40 21 230 8000
SLOVAQUIE +421 2 54 77 4 166

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

SLOVÉNIE + 386 41 650 500
ESPAGNE +34 91 562 04 20
SUÈDE +46 8 33 12 31 (International) 112 (National)
SUISSE +41 44 251 51 51 (145 depuis la Suisse et le Liechtenstein)
TURQUIE 0 800 314 7900 (Turquie) seulement, ou 90 0312 433 70 01

Fournisseur

Numéro de téléphone : ☒ Nutrien Numéro d'urgence mondial, disponible 24 heures:

En cas d'urgence, de transport ou les urgences médicales, impliquant des produits Nutrien, composez le:
00-1-303-389-1654

Heures ouvrables : 24/7/365

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance multi-constituants

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Ox. Sol. 3, H272

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P220 Tenir à l'écart des vêtements, des matières incompatibles et des matières combustibles.
P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles ou d'autres matières incompatibles.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

Intervention : P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau vaporisée pour l'extinction.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux : Nitrate d'ammonium

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Réserve à un usage industriel et à des usages professionnels ou tel qu'approuvé dans certains États membres de l'UE. Vérifiez ce que l'utilisation est autorisée. Non autorisé sur le marché grand public.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable. Sel minéral.
P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable. Sel minéral.
vP : Non disponible. vB: Non disponible.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances** : Substance multi-constituants

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Nitrate d'ammonium	REACH #: 01-2119490981-27-XXXX CE: 229-347-8 CAS: 6484-52-2	70-78	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319	[A]
Dolomie	CE: 240-440-2 CAS: 16389-88-1	22 - 30	Non classé. Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[A]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette section.

Type

[*] Substance

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Commencer immédiatement irrigation des yeux. Toute exposition des yeux aux nitrates peuvent exiger une évaluation médicale après décontamination si la douleur ou l'irritation persiste. Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou de solution saline pour un minimum de 15 minutes. Si possible, enlever les lentilles de contact en prenant soin de ne pas provoquer des lésions oculaires supplémentaires. Si l'approvisionnement en eau initiale est insuffisante, garder la zone affectée humide avec un chiffon humide et transférer la personne à l'endroit plus proche où le rinçage peut être poursuivi pendant la durée recommandée de temps. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais. Aucun effet important. Consulter un médecin pour détecter tout signe de respiration sifflante et / ou des difficultés respiratoires. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un fournisseur de soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important. Rincer les zones affectées avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés, des bijoux et des chaussures. Laver les articles avant de les réutiliser. Obtenir des soins médicaux pour une douleur persistante de la peau ou d'irritation. Pour des conseils supplémentaires appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Ingestion** : Produit à base de nitrate. Peut être irritant pour la bouche, de la gorge et de l'estomac. Peut causer la méthémoglobinémie (une condition qui interfère avec la capacité du sang à transporter l'oxygène) si ingéré en grandes quantités ou pendant une période de temps prolongée. Expositions par voie orale: si la personne affectée nécessite CPR, éviter contact bouche à bouche. Ne pas faire vomir. En cas de vomissements, tenter de garder la tête plus basse que la poitrine de sorte que des vomissements dans les poumons. Décontaminer visage et la bouche avec de l'eau pour enlever la matière visible. Si la personne exposée est consciente et peut avaler, lui donner 1-2 petites gorgées d'eau. Ne pas donner autre chose par la bouche. Desserrer vêtement serré tel que col, cravate, ceinturon ou ceinture pour empêcher toute restriction de respiration. Appelez une ambulance pour le transport à l'hôpital si la personne se sent malade ou a des difficultés à respirer, ou une grande quantité est pensé comme ayant été ingérée. Pour des conseils supplémentaires, appeler le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. La réanimation des patients d'exposition orale bouche-à-bouche est pas recommandé. Des secouristes avec des vêtements contaminés doivent être décontaminés adéquatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Peut causer l'irritation due à action mécanique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Appauvrissement en oxygène, nausées ou vomissements, crampes/douleurs abdominales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote) dans un incendie, les symptômes peuvent être retardés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 72 heures. En cas de suspicion de méthémoglobinémie, surveiller les niveaux sanguins de méthémoglobine. Le traitement est symptomatique; méthylène bleu peut être indiquée en fonction de la gravité des cas. Numéro de téléphone 24 Hr urgence médicale pour un soutien professionnel: 00-1-303-389-1654.
- Traitements spécifiques** : Appelez le numéro d'urgence médicale dans cette FDS ou votre centre antipoison ou un médecin immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées. En cas de suspicion de méthémoglobinémie, méthylène bleu peut être indiquée en fonction de la gravité des cas.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Ininflammable. Produit incombustible. Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Appliquer de l'eau d'une distance sécuritaire pour refroidir le contenant et protéger le secteur. Utiliser de très grandes quantités d'eau.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Contient une substance oxydante. N'essayez pas d'étouffer le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Contient une substance oxydante. Ce produit augmente le risque d'incendie et peut faciliter la combustion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Ammoniac
oxydes d'azote

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.
- Autres informations** : Matière oxydante. Combattre le feu à partir d'un emplacement protégé ou en se tenant le plus loin possible du foyer d'incendie. Contenez et recueillez l'eau combattant le feu pour traitement plus en retard et disposition.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Porter un équipement de protection individuelle adapté. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.
- Pour les secouristes** : Garder le personnel non requis éloigné. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utiliser les instruments nécessaires pour mettre le solide répandu dans un conteneur approprié pour l'élimination des déchets. Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.
ou
Récupérez le matériel et l'utiliser aux fins prévues.

Grand déversement accidentel : Aucune remarque additionnelle.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

☑ Stocker conformément à la réglementation locale. Peut former des piles abruptes qui peuvent s'effondrer sans préavis lorsqu'elles sont transportées ou entreposées en vrac. Cela peut endommager l'équipement et mettre en danger les travailleurs. Le risque de formation de falaises et d'effondrement soudain augmente si le produit est chargé ou stocké à chaud ou dans des conditions d'humidité élevée. Évitez toute formation de pentes raides lors du retrait du produit. Si le produit a clifé, ou a adhéré de la stockage ou au conteneur de transport, rester hors de la zone de danger potentiel dans le cas où le matériau s'effondre. Ne pas entrer dans les bacs, les wagons ou les camions sans procéder à une évaluation des risques et seulement après avoir respecté toutes les exigences relatives à l'espace confiné. Assurez-vous de prendre en compte les exigences de protection contre les chutes et de veiller à ce que l'équipement mobile ne bouge pas. Desserrez avec précaution le produit fixé de l'extérieur du conteneur en utilisant des vibrations mécaniques, des marteaux ou d'autres dispositifs.

Veiller à ce que les sacs en vrac, ou de petits paquets, stockés dans les niveaux sont empilés, palettisés, bloqué, interverrouillé, ou autrement fixé à empêcher le glissement, de roulement, ou l'effondrement. Faites preuve de prudence lors de l'ouverture camion ou le wagon portes en tant que produit peut avoir décalés pendant le transport.

Doit être stocké dans un endroit sec. Absorbe l'humidité sur le stockage à long terme dans des conditions d'humidité élevée. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la section 10). Lorsque le produit est entreposé dans des contenants pouvant être fermés, garder le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'au moment de l'utilisation. Les récipients scellables qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

En Allemagne, stocker conformément aux exigences de BAuA TRGS 511.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Engrais.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Voir l'annexe de la fiche de données de sécurité pour plus d'informations, dans les scénarios d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Nitrate d'ammonium	DNEL	Long terme Voie cutanée	5,1 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	36 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

Résumé DNEL/DMEL : Très faible toxicité pour les humains ou les animaux.

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l	Facteurs d'Évaluation

Résumé PNEC : Très faible toxicité aiguë pour les poissons.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de protection, une visière ou tout autre dispositif de protection complète du visage s'il y a un risque d'exposition directe à la poussière. Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : L'équipement de protection individuelle varie, en fonction de votre évaluation des risques. Porter des gants homologués EN 374 pour protéger contre les effets cutanés résultants de poudres.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

- État physique** : Solide Granuleux.
- Couleur** : Incolore. Blanc. Gris. Brun. Blanc grisâtre.
- Odeur** : Inodore.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : 5 à 8 [Conc. (% poids / poids): 10%]
- Point de fusion/point de congélation** : 169,6°C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Température de décomposition: >210°C
- Point d'éclair** : Non applicable. Ininflammable.
- Taux d'évaporation** : Non applicable.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non applicable. Ininflammable. Se décompose lorsque chauffé.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : Non applicable. Sel minéral.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1,7
- Solubilité(s)** : Partiellement soluble dans les substances suivantes:
l'eau chaude
l'eau froide
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : Non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- Température d'auto-inflammabilité** : Non applicable.
- Température de décomposition** : >210°C
- Viscosité** : Non applicable. Solide.
- Propriétés explosives** : Légèrement explosif en présence des matières ou des conditions suivantes :
les substances organiques
chauffage sous confinement.
- Propriétés comburantes** : Matière oxydante. Peut aggraver un incendie.

9.2 Autres informations

- Solubilité dans l'eau** : Partiellement soluble dans les substances suivantes:
l'eau froide
l'eau chaude

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Des réactions dangereuses ou une instabilité sont constatées dans certaines conditions de stockage ou d'utilisation. Ces conditions peuvent inclure :
Contact avec des substances incompatibles.
Contact avec des substances combustibles.
- Les réactions peuvent inclure :
risque d'incendie ou d'intensification d'incendie
Si mélangé avec du chlore ou les hypochlorites, il peut former le trichlorure d'azote qui peut exploser spontanément dans l'air.
- Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Se décompose lorsque chauffé. Éviter tout confinement.
- 10.5 Matières incompatibles** : Produit sensible à l'humidité. Hygroscopique; conserver le récipient hermétiquement clos. Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans un incendie, la décomposition peut produire des gaz et fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Nitrate d'ammonium	DL50 Voie cutanée	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-
	DL50 Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	2950 mg/kg	-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Les effets indésirables sont généralement le résultat d'une surexposition aiguë. Ces effets peuvent être à long terme ou permanente. Répété ou la surexposition prolongée par ingestion peut réduire la capacité de charge de l'oxygène du sang, anoxia producteur dans enfants ou individus avec intestin préexistant ou maladies du sang. Assurez que le nitrate qui contient des engrais n'est pas appliqué près de puits où la contamination peut avoir lieu. Consultez votre agronome concernant l'opportunité et précautions pour usage d'engrais du nitrate sur fruit ou récoltes du légume.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Nitrate d'ammonium	Peau Yeux - Œdème des conjonctives	Lapin Lapin	0 3	- -	72 heures 3 jours

Conclusion/Résumé

Peau : Non irritant pour la peau.
Yeux : A des concentrations généralement rencontrées: Effets ne sont pas suffisantes pour la classification comme dangereux.
Respiratoire : La manipulation et/ou la transformation de cette substance peuvent éventuellement générer une poussière capable de provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau, du nez et de la gorge. Peut provoquer une irritation passagère.

Sensibilisation

Nom du produit/composant	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
Nitrate d'ammonium	Peau	Souris	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Non sensibilisant.
Respiratoire : Non sensibilisant.

Mutagénicité

Nom du produit/composant	Test	Expérience	Résultat
Nitrate d'ammonium	OECD 471 Essai de mutation réverse sur des bactéries	Expérience: In vitro Sujet: Bactéries	Négatif
	OECD 476 Essai <i>in vitro</i> de mutation génique sur des cellules de mammifères	Expérience: In vitro Sujet: Mammifère-Animal	Négatif

Conclusion/Résumé : PAS d'effet mutagène.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Potentiel de formation de nitrosamines en cas d'ingestion. Ne pas ingérer.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition
Nitrate d'ammonium	Négatif	Négatif	Négatif	Rat - Mâle, Femelle	Voie orale: 1500 mg/kg	53 jours; 7 jours par semaine

Conclusion/Résumé : N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.

Térogénicité

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Nitrate d'ammonium	Négatif - Voie orale	Rat - Femelle	1500 mg/kg	53 jours

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies
d'exposition probables** : Contact avec la peau
Inhalation

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer l'irritation dûe à action mécanique.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Peut être irritant pour les voies digestif. Peut causer des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des douleurs abdominales. Peut causer la méthémoglobinémie (une condition qui interfère avec la capacité du sang à transporter l'oxygène) si ingéré en grandes quantités ou pendant une période de temps prolongée. Personnes avec méthémoglobinémie peuvent avoir de couleur bleue de teinte pour les lèvres, les ongles et la peau. En outre, ils peuvent avoir de l'essoufflement ou difficulté à respirer. Personnes plus sensibles à la méthémoglobinémie comprennent: les très jeunes (moins de 3 mois), les personnes âgées, ceux avec la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'anémie, maladie coronarienne, la chirurgie ou une infection récente, et ceux avec une déficience génétique du G-6 -PD.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Peut causer l'irritation dûe à action mécanique. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
Appauvrissement en oxygène, nausées ou vomissements, crampes/douleurs abdominales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**Exposition de courte durée**

**Effets potentiels
immédiats** : Irritation oculaire
Nouveau-né-méthémoglobinémie

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels
immédiats** : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Nitrate d'ammonium	Chronique NOAEL Voie orale	Rat - Mâle, Femelle	256 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Voir ci-dessous.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Potentiel de formation de nitrosamines en cas d'ingestion. Ne pas ingérer.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Distribution : Systémique

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
Nitrate d'ammonium	NOEC >1700 mg/l Eau de mer Aiguë CE50 490 mg/l Eau douce Aiguë CL50 447 mg/l Eau douce	Algues Daphnie Poisson	10 jours 48 heures 48 heures

Conclusion/Résumé : Très faible toxicité aiguë pour les poissons. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non persistant.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Nitrate d'ammonium	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non applicable. Sel minéral. Potentiel de bioaccumulation- faible

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable. Sel minéral.
P : Non disponible. B : Non disponible. T : Non disponible.

vPvB : Non applicable. Sel minéral.
vP : Non disponible. vB: Non disponible.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Vérifier que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration. Éliminer le produit résiduel ou les récipients usagés conformément aux réglementations locales.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 10 00	déchets provenant de la FFDU de produits chimiques contenant de l'azote, de la chimie de l'azote et de la production d'engrais
06 10 02*	déchets contenant des substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	Exempté - Dispositions particulières 307(b)	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.7 Transport en vrac : Non disponible.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Réserve à un usage industriel et à des usages professionnels ou tel qu'approuvé dans certains États membres de l'UE. Vérifiez ce que l'utilisation est autorisée. Non autorisé sur le marché grand public.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso III.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Listes internationales

Inventaire national

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Japon	: Inventaire du Japon (ENCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire du Japon (ISHL): Indéterminé.
Malaisie	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
République de Corée	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Cette substance est répertoriée ou exclue.
15.2 Évaluation de la sécurité chimique	: Terminé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes	: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
Principales références de la littérature et sources de données	: RÈGLEMENT (CE) N ° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2006, avec des adaptations successives, amendements et rectificatifs. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 16 DECEMBRE 2008, avec des adaptations successives, amendements et rectificatifs. ECHA, l'Agence européenne des produits chimiques, classification et étiquetage Base de données DIRECTIVE 2012/18 / UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), dernière révision. La directive 2008/68 / CE du Parlement européen et du Conseil du 24 Septembre 2008 relative au transport intérieur des marchandises dangereuses, avec des modifications successives. RÈGLEMENT (CE) n ° 2003/2003 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 13 octobre 2003 relatif aux engrais, avec des adaptations successives, amendements et rectificatifs. Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques, dernière édition. Enquête sur la corrosion des données, sixième édition, 1985, National Association of Corrosion Engineers ERG 2016 d'Urgence Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques pour l'homme cancérigène. L'Institut des engrais, les résultats des tests de toxicité, Mars 2003 Forum d'échange d'informations sur les substances Forum d'échange d'informations sur les substances

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Ox. Sol. 3, H272	D'après les données d'essai

Texte intégral des mentions H abrégées

Nitrate d'Ammoniaque Calcaire, Granulés 27%

RUBRIQUE 16: Autres informations

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
------	---------------------------------------

[Texte intégral des classifications \[CLP/SGH\]](#)

Ox. Sol. 3, H272	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 3
------------------	--

Date d'édition/ Date de révision : 9/27/2019

Date de la précédente édition : 9/27/2019

Version : 4.6

[Avis au lecteur](#)

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche de données de sécurité («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériau et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume tous responsabilité d'assurer le matériel est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.

Définition du produit : Substance multi-constituants
Identification de la substance ou du mélange
Code : 1885-31847
Nom du produit : Nitrate d'Ammoniaque Calcaire, Granulés 27%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Nutrien Scénario d'exposition de nitrate de calcium pour les travailleurs

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Usage industriel pour la formulation de préparations, usage intermédiaire et usage de fin dans les cadres industriels.
Catégorie de procédé: PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC26
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU03, SU10, SU01
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02, ERC07
Secteur de marché par type de produit chimique: PC12
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure: Non applicable.

Scénarios environnementaux contributifs : **Non applicable.**

Santé Scénarios contributifs : **Transferts de vrac** - PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC26
Nettoyage et maintenance de l'équipement - PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC26
Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC05, PROC08b
Emballage des produits - PROC09
Stockage - PROC26

Numéro du SE : 1
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Applicable à tout il a identifié des Catégories de procédés.
Une évaluation de l'environnement n'a pas été faite comme la substance ne rencontre pas les critères pour être classé comme dangereux pour l'environnement.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale à 1: Non applicable.

Non applicable. Non classé comme dangereux à l'environnement.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs à 1: Transferts de vrac

Caractéristiques du produit : Solide, faiblement pulvérulent.
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique : Grains solides.
Poussière : Solide, moyennement pulvérulent
Quantités employées : Variable, de jour en jour.
Fréquence et durée d'utilisation : Durée d'utilisation (h/j) : >4
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques : Non applicable.

Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Utilisation interne et externe Quantités utilisées
Domaine d'utilisation:	: Utilisation en intérieur et extérieur.
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Non applicable.
Mesures de contrôle/modification de procédé	: Non applicable.
Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Mesures de contrôle de ventilation	: Mettre en place une ventilation adéquate et, si possible, utiliser ou installer des systèmes d'aspiration internes.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Épousseter les vêtements contaminés. Assurer une bonne hygiène industrielle. Mettre en place un rince-œil et marquer clairement sa position.
Protection individuelle	: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
Protection respiratoire	: Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs à 2: Nettoyage et maintenance de l'équipement

Caractéristiques du produit	: Solide, moyennement pulvérulent
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique	: Grains solides.
Poussière	: Solide, moyennement pulvérulent
Quantités employées	: Non applicable.
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : >4
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Non applicable.
Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Utilisation interne et externe
Domaine d'utilisation:	: Utilisation en intérieur et extérieur.

Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Restreindre l'accès pendant le vidage ou la maintenance de l'unité. Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique. Les conteneurs vides contenant des résidus de produit, suivre les mises en garde relatives au produit, même une fois le conteneur vide.
Mesures de contrôle/modification de procédé	: Ces contrôles peuvent comprendre la ségrégation des zones, l'accès réservé aux personnes autorisées, le permis de travail, les procédures de travail en espaces confinés, et former sur travail hasarde la reconnaissance.
Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Mesures de contrôle de ventilation	: Mettre en place une ventilation adéquate et, si possible, utiliser ou installer des systèmes d'aspiration internes.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Épousseter les vêtements contaminés. Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux. Mettre en place un rinçage à l'eau et marquer clairement sa position. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Protection individuelle	: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
Protection respiratoire	: Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs à 3: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Caractéristiques du produit	: Solide, moyennement pulvérulent
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique	: Grains solides.
Poussière	: Solide, moyennement pulvérulent
Quantités employées	: Non applicable.
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : >4
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Non applicable.
Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur
Domaine d'utilisation:	: Intérieur
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Non applicable.
Mesures de contrôle/modification de procédé	: Non applicable.

Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Mesures de contrôle de ventilation	: Mettre en place une ventilation adéquate et, si possible, utiliser ou installer des systèmes d'aspiration internes.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Protection individuelle	: Porter des lunettes de protection, une visière ou tout autre dispositif de protection complète du visage s'il y a un risque d'exposition directe à la poussière.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs à 4: Emballage des produits

Caractéristiques du produit	: Solide, moyennement pulvérulent
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique	: Grains solides.
Poussière	: Solide, moyennement pulvérulent
Quantités employées	: Non applicable.
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : >4
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Non applicable.
Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur
Domaine d'utilisation:	: Intérieur
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Non applicable.
Mesures de contrôle/modification de procéder	: Non applicable.
Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Vérifier que la zone est organisée, bien éclairée et ventilée avec suffisamment d'espace pour traiter facilement les déversements.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Mesures de contrôle de ventilation	: Assurer une ventilation suffisante lors du réemballage des emballages endommagés. Utiliser le produit uniquement dans une zone bien ventilée.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Épousseter les vêtements contaminés. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Protection individuelle	: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs à 5: Stockage

Caractéristiques du produit	: Solide, moyennement pulvérulent
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique	: Grains solides.
Poussière	: Solide, moyennement pulvérulent
Quantités employées	: Non applicable.
Fréquence et durée d'utilisation	: Durée d'utilisation (h/j) : >4
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Non applicable.
Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Utilisation en intérieur
Domaine d'utilisation:	: Intérieur
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Non applicable.
Mesures de contrôle/modification de procédé	: Non applicable.
Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Mettre en place une ventilation générale améliorée par des dispositifs mécaniques.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Mesures de contrôle de ventilation	: Mettre en place une ventilation adéquate et, si possible, utiliser ou installer des systèmes d'aspiration internes.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Protection individuelle	: Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Section 3 - Estimation de l'exposition et référence à sa source

Site internet : : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Environnement: 1: Non applicable.

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	: Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
Estimation de l'exposition :	: Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:2: Transferts de vrac

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:3: Nettoyage et maintenance de l'équipement

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:4: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:5: Emballage des produits

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:6: Stockage

Évaluation de l'exposition (humaine) : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation de l'exposition : Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.

Section 4 - Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille dans les limites du SE

Environnement : Aucune mesure supplémentaire de gestion des risques exigée.

Santé : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.

Conseil de bonnes pratiques supplémentaires au-delà des CSA de REACH

Environnement : Utilisez endiguement comme à propos. Bonnes pratiques d'hygiène et mesures d'entretien des locaux

Santé : Non disponible.

Définition du produit : Substance multi-constituants
Identification de la substance ou du mélange
Code : 1885-31847
Nom du produit : Nitrate d'Ammoniaque Calcaire, Granulés 27%

Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : Nutrien scénario d'exposition de nitrate de calcium pour usage professionnel.

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Usage professionnel dans la formulation de préparations et fin-usage.
Catégorie de procédé: PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC19, PROC26
Substance fournie pour cet usage sous forme de: Tel quel
Secteur d'utilisation finale: SU01, SU10
Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non.
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02, ERC08c, ERC08f
Secteur de marché par type de produit chimique: PC12

Scénarios environnementaux contributifs : **Une évaluation de l'environnement n'a pas été faite comme la substance ne rencontre pas les critères pour être classé comme dangereux pour l'environnement.**

Santé Scénarios contributifs : **Toutes les catégories du processus sont adressées par ce scénario contribuant comme tout conditions d'exploitation et Mesures de Gestion du Risque est identique.**

Numéro du SE : 2
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition : Applicable à tout il a identifié des Catégories de procédés.

Section 2 - Contrôles de l'exposition

Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1: Une évaluation de l'environnement n'a pas été faite comme la substance ne rencontre pas les critères pour être classé comme dangereux pour l'environnement.

Non applicable.

Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 1: Toutes les catégories du processus sont adressées par ce scénario contribuant comme tout conditions d'exploitation et Mesures de Gestion du Risque est identique.

Caractéristiques du produit : Solide, moyennement pulvérulent
Concentration de la substance dans le mélange ou l'article : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
État physique : Grains solides.
Poussière : Solide, moyennement pulvérulent
Quantités utilisées : Variable.
Fréquence et durée de l'utilisation : >4 Heures par poste
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques : Non applicable.
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers : Utilisation interne et externe

Domaine d'utilisation :	: Utilisation en intérieur et extérieur.
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet	: Non applicable.
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	: Utilisez endiguement comme à propos. Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Assurer une ventilation adéquate.
Mesures de contrôle de ventilation	: Mettre en place une ventilation adéquate et, si possible, utiliser ou installer des systèmes d'aspiration internes.
Mesures pour le produit liées à la substance	: Éviter le contact avec les yeux.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Non applicable.
Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène	
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	: Éviter le contact avec les yeux. Assurer une bonne hygiène industrielle. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.
Protection individuelle	: Utiliser une protection oculaire adaptée. Si les conditions de fonctionnement entraînent de fortes concentrations de poussières, utiliser un masque à poussière.

Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

Site internet : : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 2: Une évaluation de l'environnement n'a pas été faite comme la substance ne rencontre pas les critères pour être classé comme dangereux pour l'environnement.

Évaluation de l'exposition (environnementale) : : Non applicable.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs:1: Toutes les catégories du processus sont adressées par ce scénario contribuant comme tout conditions d'exploitation et Mesures de Gestion du Risque est identique.

Évaluation de l'exposition (humaine) : : Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non disponible.

Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement : Non applicable.

Santé : Aucune mesure supplémentaire de gestion des risques exigée.

Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

Environnement

: Non disponible.

Santé

: Utilisez endiguement comme à propos. Vérifier que les mesures de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues. Assurer de bonnes pratiques générales d'hygiène et d'entretien des locaux.